

Délibération n°019/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 26 février 2026	Nombre de présents : 58
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 65
Date d'affichage : 09 mars 2026	

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Champignelles, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique. XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), COUET Micheline, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Abry), DAVEAU Max, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), PERRIER Benoît, PICARD Christine, THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, NADIN Claude, PROT Michel, REVERDY Chantal, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Éric PAURON

OBJET : Projet d'implantation de la société Ambulance du Serein à Toucy

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- Vu la demande formulée par la société Ambulance du Serein en vue de l'implantation de son futur site d'exploitation sur la Zone d'Activités du Vernoy, sur la parcelle cadastrée D1216 ;
- Vu l'avis de valeur émis par le Pôle d'évaluation domaniale de Dijon en date du 20 novembre 2025, estimant la valeur vénale de la parcelle D1216 à 9 225 € hors taxe et hors droits ;
- Considérant la volonté de l'entreprise de regrouper ses sites de Bléneau et de Toucy au sein d'un site unique, moderne et fonctionnel ;
- Considérant l'intérêt du projet pour le maintien d'une activité de santé de proximité sur le territoire et la préservation de 45 à 50 emplois ;

Délibération n°019/2026

- Considérant l'investissement privé estimé à environ 700 000 € HT pour la construction du bâtiment ;
- Considérant que, à défaut de réalisation du projet sur Toucy, l'entreprise envisage un transfert de son activité vers Joigny, entraînant une perte économique pour le territoire ;
- Considérant la nécessité de procéder au re-bornage de la parcelle D1216 afin d'obtenir une surface d'environ 5 000 m² adaptée au projet, opération prise en charge par la Communauté de communes ;
- Considérant la nécessité de transformer la voirie provisoire existante en voirie définitive afin de garantir une accessibilité conforme aux exigences de l'activité ;
- Considérant la nécessité d'étudier la création d'une seconde sortie sur la voirie, afin de sécuriser l'accès et la sortie des véhicules d'intervention, sous réserve de la faisabilité technique et réglementaire du projet ;
- Vu l'avis favorable de la commission développement économique qui s'est réunie en séance le 25 février 2026 ;
- Sur proposition du Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- **Autorise, sur le principe, la cession de la parcelle cadastrée D1216, située au sein de la Zone d'Activités du Vernoy, au profit de la société Ambulance du Serein ou toute personne qui s'y substituerait, pour une surface d'environ 5 000 m² sous réserve du bornage définitif, pour un tarif de 7€/m²,**
- **Décide que les frais de bornage de la parcelle D1216 seront pris en charge par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.**
- **Approuve le principe de réalisation, par la Communauté de communes, des travaux nécessaires à la transformation de la voirie provisoire en voirie définitive.**
- **Approuve le principe de création d'une seconde sortie sur la voirie, destinée à sécuriser les conditions d'accès et de circulation des véhicules d'intervention, sous réserve de la validation préalable de sa faisabilité technique.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Charge le Président de désigner le notaire qui établira l'acte de cession le cas échéant et toute pièce s'y rapportant.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

